

Les règles et le calendrier d'inscription à respecter sont les suivants :

1°) Dès maintenant, les **candidats qui retiennent la proposition d'admission** doivent adresser toutes les pièces suivantes à l'E.N.C.P.B. – service des inscriptions – 11 rue Pirandello – 75013 PARIS, par service postal simple ou suivi (plutôt que recommandé) ou recommandé, de manière que leur dossier parvienne à l'E.N.C.P.B. **pour le 15 juin 2008** (envoi postal le 13 juin 2008 au plus tard, le cachet postal faisant foi) :

a) fiche d'inscription et de renseignements

b) fiche d'infirmerie

b) fiche médicale BTS (au verso de la fiche d'infirmerie sauf en téléchargement)

c) photos d'identité (2 collées sur les fiches + 2 autres avec au dos nom et adresse)

d) bordereau comptable (voir 4° et talon à découper) et chèque correspondant

Notez bien : Les **deux photos d'identité** format carte nationale d'identité qui vous sont demandées, avec au dos votre nom et votre classe, sont destinées au badge d'accès qui vous sera remis pour votre scolarité à l'E.N.C.P.B. ; photocopies et mini-photos sont donc à exclure

2°) A partir du 3 juin, les candidats inscrits au baccalauréat en Ile-de-France doivent **confirmer, sur le site <http://www.ravel2008.fr>**, leur choix d'admission définitif, jusqu'au 6 juin au plus tard.

3°) Après les résultats du bac, vous devez nous envoyer, pour confirmer définitivement votre inscription, :

- le **relevé de décision du baccalauréat (original)** pour les candidats d'Ile-de-France
- pour tous les autres candidats, le **relevé des notes du baccalauréat (original) et attestation sur l'honneur que le candidat ne possède aucune autre pièce destinée à l'enseignement supérieur**

Ce document doit nous être adressé dès les résultats du baccalauréat.

Vous êtes invité à joindre une **enveloppe timbrée à votre adresse** si vous souhaitez recevoir, par retour du courrier, un certificat d'inscription et de scolarisation à l'ENCPB pour 2008-2009 (à condition que votre lettre nous soit parvenue le 10 juillet au plus tard).

Notez bien : il est précisé aux candidats que seules les pièces **originales** sont admises (aucune copie, même certifiée conforme, n'est acceptée) et qu'il doivent en réaliser préalablement une copie à leur usage s'ils souhaitent en conserver un exemplaire. Le relevé de décision, valable un an et permettant l'inscription unique dans l'enseignement supérieur, sera conservé définitivement par le lycée ; le relevé de notes original, dans les autres cas, ne pourra être restitué qu'à l'issue de l'année scolaire, si l'étudiant en fait la demande. Les bacheliers reçoivent par ailleurs, dans le courant de l'année scolaire ou universitaire, le diplôme du baccalauréat du second degré qui reste à leur disposition personnelle.

4°) Par ailleurs, vous êtes invités à régler, au moment de votre inscription, deux types de contributions volontaires :

- **32 euros pour les photocopies** (ce service qui complète les photocopies de base et les polycopiés vendus par la « Maison des Elèves » permet de pallier l'absence de manuels adaptés et de faciliter votre travail)

- **4 euros minimum pour la caisse de solidarité** (cette caisse permet de venir en aide à des étudiants pour divers frais lorsque les fonds sociaux (Etat ou Région) font défaut).

*Bordereau comptable (à découper et joindre au chèque) – Frais divers à verser à :
Madame l'Agent Comptable de 'ENCPB Paris*

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Versement d'un chèque de

euros représentant :

la contribution volontaire pour la fourniture de polycopiés

32 €

la contribution volontaire à la caisse de solidarité

... €

TOTAL

€